



Marseille, le

26 JAN. 2023

Martine Vassal

La Présidente

La Parole aux Citoyens
Monsieur le Président
chez Monsieur Thierry PLATON
Crau de Saint-Pierre
13370 MALLEMORT

Monsieur le Président,

Vous avez adressé un courrier à l'ensemble des collectivités membres du syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD) pour les alerter sur la révision des statuts du SMAVD, en particulier sur un certain nombre de points qui vous semblent s'éloigner des objectifs de préservation du milieu durancien.

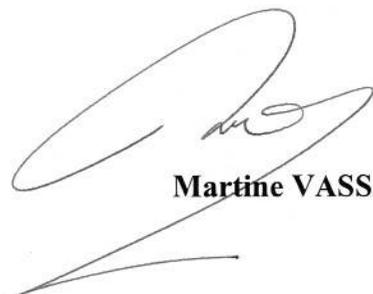
Or, l'évolution des statuts permet au contraire de valoriser des milieux dégradés tout en produisant des énergies renouvelables, dégagant ainsi quelques recettes qui seront affectées à la préservation des milieux qui reste l'enjeu majeur de ce territoire. Cela participe à un cercle vertueux et à une économie verte.

De plus, il est important de rappeler que le SMAVD est concessionnaire de l'Etat sur le domaine public fluvial et qu'il doit, à ce titre, respecter un cahier des charges strict.

Aussi, la révision des statuts a été approuvée à l'unanimité par le comité syndical du SMAVD d'une part et par la Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône réunie en session d'octobre 2022 d'autre part. Enfin la parution récente de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts a finalisé cette procédure.

Je souhaite vous rassurer sur les objectifs du SMAVD, qui depuis près de 50 ans, demeurent la préservation de la ressource et du milieu durancien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Martine VASSAL